

## **SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2010**

*Procès-verbal de la séance régulière du Comité Consultatif d'Urbanisme de Saint-Antoine-sur-Richelieu, tenue au lieu ordinaire des séances, le mardi 28 septembre 2010.*

**SONT PRÉSENTS**    *Jonathan Chalifoux  
Michel Roy  
Michel Rioux  
Raymond Denis  
Nicole Raymond  
Pierre Meyland  
Marc Béland, inspecteur municipal*

**EST ABSENTE**        *Martin Lévesque, maire (absence motivée)*

### **1.      OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La séance est ouverte à 19h30 par Nicole Raymond présidente du Comité.  
Marc Béland rédige le procès-verbal.*

### **2.      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Les membres ayant pris connaissance de l'ordre du jour*

**10-09-045**

*Il est proposé par    Jonathan Chalifoux  
appuyé par          Michel Roy  
et résolu unanimement*

*QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il suit :*

- 1-    *Ouverture de la séance*
- 2-    *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
- 3-    *Adoption des procès-verbaux – séance du 31 août 2010*
- 4-    *Permis et certificats délivrés*
- 5-    *Info-rubrique*
- 6-    *Points de discussions*
  - *Demande PIIA, 987, rang de l'Acadie*
  - *Demande dérogation mineure 1295, rang du Brûlé*
  - *Aménagement terrain caserne/garage municipal, 27 Pomme d'Or*
  - *Avant-projet résidence contemporaine, secteur à développer*
- 7-    *Divers*

- *Schéma révisé : activités récréatives légères*

8- *Prochaine rencontre*

9- *Levée de la séance*

***Adoptée***

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **- SÉANCE DU 31 août 2010**

**10-09-046**

*Il est proposé par Michel Roy  
appuyé par Pierre Meyland  
et résolu unanimement*

*QUE le procès-verbal de la séance du 31 août 2010 soit adopté avec la correction suivante à la résolution 10-08-040 : remplacer le mot celle-ci par celle-ci.*

***Adoptée***

***Suivi :***

*Points à l'ordre du jour.*

### **4. PERMIS ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS**

2010-106	<i>Sebecan Inc. 23, rue Louis-Roy</i>	<i>Nouvelle résidence</i>
2010-107	<i>Sebecan Inc. 27, rue Louis-Roy</i>	<i>Nouvelle résidence</i>
2010-108	<i>Vicky Ouellet 11196, rue Réjean</i>	<i>Rénovation int. &amp; ext.</i>
2010-109	<i>Ferme Cormier &amp; Frère Inc. 636, rang du Brûlé</i>	<i>Bâtiment agricole</i>
2010-110	<i>Isabelle La Valle 35, rue Louis-Roy</i>	<i>Nouvelle résidence</i>
2010-111	<i>Justin Fortin 22, rue des Saules</i>	<i>Clôture</i>
2010-112	<i>Magasin général St-Antoine 1036-1038, rue du Rivage</i>	<i>Certificat occupation</i>
2010-113	<i>Marcel Lecours 1539, rang de l'Acadie</i>	<i>Remise</i>
2010-114	<i>Johanne Petitpas 1226, rue Deslauriers</i>	<i>Rénovation extérieure</i>

2010-115	Jean-François Dupont 972, rue du Rivage	Rénovation extérieure
2010-116	Château St-Antoine 992, rue du Rivage	Certificat occupation
2010-117	Marc Béland 1078, rue du Rivage	Coupe d'arbre
2010-118	Joseph Guillard 1560, rang du Brûlé	Brûlage
2010-119	Annulé	
2010-120	Lise Ferland Kelly 570, le Petit Rang	Remise
2010-121	Ferme Mondré Inc. 1688, rang de l'Acadie	Brûlage
2010-122	Sylvie Hamel 54, rue Dupont	Remise
2010-123	Lucien Larocque 26, ch. Mgr Gravel	Rénovation int. & ext.

## 5. INFO-RUBRIQUE

*Gaz de schiste et préparatifs hivernaux.*

## 6. POINTS DE DISCUSSIONS

- ***Demande PIIA, 987, rang de l'Acadie***

*Les membres du CCU prennent connaissance des travaux de rénovations prévus à ce bâtiment classé 2 au règlement. La majorité des travaux prévus sont en accord avec le règlement à l'exception du garde-corps dont le modèle n'a pas été soumis. Les autres travaux peuvent débiter, mais il faudra soumettre le modèle prévu de garde-corps.*

- ***Demande dérogation mineure 1295, rang du Brûlé***

*Les membres du Comité prennent connaissance du projet d'agrandissement du garage existant à usage agricole sur un terrain à usage principal résidentiel, par l'ajout d'un abri à machinerie avec murs ouverts d'une surface de 44.6 m<sup>2</sup>, au bâtiment existant de 69.7 m<sup>2</sup>. Ce faisant, la superficie totale excède de 34.3 m<sup>2</sup> la norme de 80 m<sup>2</sup> pour ce type de bâtiment à cet emplacement.*

**10-09-047**

*Il est proposé par Michel Rioux  
appuyé par Pierre Meyland  
et résolu unanimement*

*QUE le comité recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure lorsque les autres formalités à la démarche auront été suivies pour les raisons suivantes :*

*Le projet respecte toutes les marges d'implantation pour un tel bâtiment. Il ne cause aucun préjudice au voisinage parce que ces espaces sont cultivés. Le refus de la demande entraînerait un préjudice au requérant que ce soit de nature monétaire par l'ampleur du projet qui ne serait plus le même, et pour l'implantation de celui-ci qui n'est pas possible sur la propriété immédiatement adjacente parce qu'il faudrait la remembrer avec celle-ci.*

**Adoptée**

- **Aménagement terrain caserne/garage municipal, 27, Pomme-d'Or**

*Les membres du Comité prennent connaissance du plan d'implantation du projet d'agrandissement. Il y est prévu 3 accès de stationnement sur Pomme d'or, alors que la norme est de 2. Les cases doivent être à 3 m de la limite d'emprise alors qu'elles sont à environ 1.5 m.*

**10-09-048**

*Il est proposé par Michel Rioux  
appuyé par Pierre Meyland  
et résolu unanimement*

*QUE le comité recommande au Conseil de traiter le dossier comme une demande de dérogation mineure afin qu'il puisse être autorisé.*

**Adoptée**

- **Avant-projet résidence contemporaine, secteur à développer**

*Les membres du Comité prennent connaissance d'un projet de résidence à toit plat et du site prévu d'implantation dans la phase à venir de développement du projet de Pareclemco.*

**10-09-049**

*Il est proposé par Jonathan Chalifoux  
appuyé par Michel Rioux  
et résolu unanimement*

*QUE le comité recommande au Conseil de refuser ce projet qui avait déjà été présenté sur un autre emplacement parce qu'il ne s'intègre pas au développement prévu du secteur. Il est suggéré au promoteur d'étudier la possibilité d'intégrer ce type de bâtiment dans le secteur à proximité du centre communautaire et de présenter un projet dans ce sens.*

**Adoptée**

**7. DIVERS**

- *Schéma révisé : activités récréatives légères*

*Les membres sont informés que la modification au SAR est adoptée et devrait entrer en vigueur en novembre. Par conséquent il sera possible de modifier la réglementation pour autoriser l'École de parapente.*

**8. PROCHAINE RENCONTRE**

*La date prévue est le mardi 26 octobre.*

*Nicole Raymond indique qu'elle sera absente lors de cette rencontre, étant retenue à l'extérieur.*

**10-09-050**

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé ;*

*Il est proposé par Michel Roy  
appuyé par Jonathan Chalifoux  
et résolu unanimement*

*QU'à 20 :40 la séance soit levée.*

**Adoptée**

---

**Nicole Raymond**  
**Béland**  
**Présidente**

---

**Marc**  
**Inspecteur municipal**